

LE NOUVEAU PARLEMENT MAROCAIN : LA PREMIÈRE ANNÉE DE LÉGISLATURE

Il y a un peu plus d'un an, le 14 octobre 1977, le Maroc entamait sa troisième expérience parlementaire. La mise en place du parlement prévu par la constitution adoptée en mars 1972 marquait une étape nouvelle dans le lent processus démocratique qu'avait favorisé le climat d'union nationale créé par la récupération des provinces sahariennes.

La première expérience s'était soldée, on le sait, par un échec qu'explique entre autres causes, l'incohérence d'une majorité réduite et instable. Pour affronter les élections législatives de mars 1963, les Libéraux Indépendants de M. Guédira et le Mouvement Populaire de MM. Ahardane et Khatib, avaient dû se regrouper dans un front de défense des institutions constitutionnelles (FDIC), afin de pouvoir conquérir, grâce à cette alliance, une majorité suffisamment large pour cantonner dans une opposition impuissante, les deux partis de l'opposition : d'abord le parti de l'Istiqlal, qui n'avait accepté la constitution de 1962 qu'avec l'espoir de pouvoir l'amender dans un sens favorable à ses intérêts et l'Union Nationale des Forces Populaires (UNFP), qui, elle, avait très vigoureusement condamné l'aménagement des pouvoirs que cette constitution consacrait. N'ayant obtenu, contrairement à ses espérances qu'une majorité précaire de 5 ou 6 sièges, s'étant révélé incapable d'animer le travail parlementaire et de surmonter les contradictions qui divisaient ses deux composantes, aux intérêts inconciliables, le FDIC devait se désintégrer peu de temps après sa constitution. L'état d'exception, proclamé par le Roi le 7 juin 1965 et fort bien accueilli, pour des raisons diverses, par toutes les formations, à l'exception du PI, devait mettre fin à une entreprise compromise dès sa naissance.

Réduits à l'impuissance et minés par des querelles internes, les partis politiques ne participent pas à la deuxième expérience qui sera inaugurée en 1970, se déroulera dans l'indifférence générale et prendra fin avec la tentative de coup d'état de juillet 1971.

Le parlement de 1977 est très différent de ceux qui l'ont précédé. Son niveau général est très supérieur à celui de 1970 ou 1963. On ne voit plus des figures comme celle de Allal Al Fassi ou Torrès. Il y a moins de spontanéité et de passion qu'en 1963. La Chambre actuelle est mieux formée et plus réaliste. Plus de 85 % des élus le sont pour la première fois. Le PI n'a plus Allal Al Fassi et l'USFP n'a plus Medhi Ben Barka. Pour des raisons diverses, mais sans exception, toutes les formations politiques repré-

sentées au parlement souhaitent le succès de l'expérience, très peu de Marocains acceptent, depuis juillet 1971 le risque de vivre hors de la monarchie constitutionnelle, qui paraît seule capable de garantir l'unité du pays et de permettre aux intérêts divers de coexister. Mais il faut pense-t-on que la jeune institution, à l'instar d'un enfant qu'on veut bien éduquer, acquière dès le départ de bonnes habitudes.

En inaugurant la première session, le Roi commenta devant les élus, tous habillés en tenue de Makhzen (jellaba et burnous blancs) à l'exception des 16 députés de l'USFP qui ne passèrent pas inaperçus, un verset du coran, (« nous avons fait de vous la nation du juste milieu ») mit l'accent sur le défi à la dictature et au parti unique que constituaient l'existence de l'institution parlementaire, le pluralisme et la diversité des tendances et exhorta les députés à réaliser les espoirs de leur Roi et de leurs électeurs.

Quelques jours auparavant, en donnant son agrément à la nouvelle équipe gouvernementale constituée par Ahmed Osman, il devait indiquer aux ministres qu'ils avaient à œuvrer à ses côtés, au même titre que le parlement qui doit devenir une institution dynamique et viable, répondant à « nos aspirations et à nos vœux en matière d'actions constructives ». Les ministres étaient invités à avoir le courage de leurs opinions et à mettre fin à ce que le souverain appela « la conspiration du silence ». « Sachez, devait-il ajouter, que le premier devoir consiste à prodiguer des conseils, nous ne voulons, en aucune façon diriger le pays selon notre point de vue personnel ».

La troisième expérience parlementaire à laquelle la presse porte un intérêt soutenu commence à un moment où le pays connaît une situation économique très difficile et où son intégrité territoriale est menacée par ses voisins. Permettra-t-elle à la chambre des députés de s'imposer comme le cadre où se débattent les problèmes nationaux ?

Il est évident que la réalisation de cet objectif ne peut être que progressive. Les deux premières expériences n'ont pas duré suffisamment longtemps pour permettre à l'institution parlementaire de se faire bien connaître et d'utiliser ses ressources. Peu familiarisé avec elle, le citoyen de la base n'est pas encore très convaincu de son efficacité et n' imagine pas qu'elle puisse jouer un rôle autre que subordonné par rapport à la monarchie. Si la souveraineté appartient à la nation, celle-ci dans sa majorité ne sait pas ce que cela implique. L'institution n'est pas saisie de la même manière à la campagne et dans les villes. Dans celles-ci, les idées circulent et le niveau de conscience se développe progressivement grâce aux syndicats et aux partis politiques. Dans les campagnes, où ces derniers ne semblent pas prospérer, l'administration contrôle et encadre 63 % de la population du pays et apparaît comme le véritable centre du pouvoir. L'agent d'autorité y est considéré comme beaucoup plus efficace que l'élu parlementaire à qui il reste à jouer le rôle d'intercesseur. Dans ce rôle les députés USFP, Istiqlal et MP réussissent, semble-t-il, mieux que les députés indépendants et à leurs interventions l'administration semble plus attentive. Le parlement apparaît pour la majorité de la population beaucoup plus comme le lieu où l'on peut dénoncer les abus et exprimer

les revendications que comme l'enceinte où la majorité formule la volonté générale et où l'opposition participe activement au débat et propose des solutions de rechange.

Il est également vrai que le succès de la présente expérience dépend dans une large mesure du gouvernement et de la majorité qui le soutiennent.

Le gouvernement est assuré de durer aussi longtemps qu'il bénéficie de la confiance du Souverain. Il n'a rien à craindre au sujet de celle de la Chambre des Représentants dominée par la Majorité qui lui apporte son soutien. Dans la pratique, aucune motion de censure éventuelle, qui ne peut être sauf circonstances exceptionnelles que le fait de l'opposition, n'a de chance de réunir les conditions prévues par la constitution. Restent les autres procédures que l'opposition aura tendance à exploiter au maximum. Le gouvernement acceptera-t-il de jouer le jeu démocratique, d'informer les députés, d'affronter les critiques de l'opposition, de ne pas fuir le débat et de défendre avec sérieux et détermination ses choix, sa politique, ou bien considérera-t-il que sa majorité lui assure un quasi monopole à l'abri duquel l'assemblée ne sera utilisée que comme simple appoint en prenant le risque de discréditer l'institution et de l'empêcher d'acquiescer progressivement une certaine autonomie ?

Quel sera le sort de l'expérience ? Il n'est pas question, bien sûr de donner une réponse ou de dresser un bilan qui serait prématuré. On essaiera tout au plus à travers les quelques prises de position dont la première année de la législature a été l'occasion de nous faire une opinion qui ne peut être que provisoire sur le comportement de la majorité et l'attitude de l'opposition et de voir si l'institution parlementaire s'engage dans la voie qui lui permettra de jouer dans la définition de la politique de l'état et dans le contrôle du gouvernement, le rôle limité, certes, mais non négligeable qui lui est reconnu dans l'ordre constitutionnel marocain. (Discours prononcé par le Roi le 22 mai 1977 : le « *Matin du Sahara* » du 24 mai - « Le Roi est appelé à diriger et à tracer la politique du pays avec l'aide du pouvoir exécutif représenté par le gouvernement, et du pouvoir législatif : le Parlement ») (1). Disons tout de suite qu'à l'issue d'une seule année de fonctionnement, il est difficile de se faire une idée nette à cet égard. Chez un grand nombre de députés de la majorité, existe une réelle volonté de contribuer à une heureuse et progressive évolution de cette expérience dont l'échec, de l'avis de tout le monde, constituerait un traumatisme difficile à dominer avant de longues années. L'organisation des Indépendants en un rassemblement national au mois d'octobre 1978 peut aider à traduire cette volonté dans les faits. L'opposition pour sa part, se déclare décidée à favoriser cette évolution, bien que certains pensent qu'en voulant aller beaucoup trop vite et beaucoup trop loin, elle risque de la compromettre.

(1) Dans le discours d'ouverture de la deuxième session d'octobre 1978, le Souverain a précisé, invoquant un verset du Coran « Faites et Dieu appréciera vos actes et son prophète et les croyants » que si les parlementaires contrôlent le gouvernement, ils sont eux-même contrôlés par Dieu, (c'est à dire leur conscience) par son prophète, (c'est à dire son successeur, Amir Al Mouminine) et par les croyants, (c'est à dire les élus).

LA MAJORITÉ

Participent au gouvernement de coalition et constituent la Majorité Parlementaire trois formations politiques : le Mouvement Populaire, le parti de l'Istiqlal et les Indépendants.

LE MP.

Il compte à la chambre des représentants 44 députés élus avec 625 786 voix (aux élections municipales et communales il s'était assuré avec 305 380 voix, 1 045 sièges). Son groupe parlementaire s'est donné le nom (référence au berbérisme ?) de groupe de « l'authenticité et de la justice ». La désignation à la tête de ce groupe de M. Moatasim, universitaire et ancien gouverneur de Tanger a surpris. Celui-ci, en effet, avait au cours de la campagne électorale précisé, dans un communiqué, qu'il se présentait aux élections en qualité d'Indépendant. Représentant le bled et les montagnes, le MP compte parmi ses élus 5 fonctionnaires, 3 enseignants, 10 agriculteurs, 3 juristes, 6 commerçants. 12 élus du MP ont une instruction primaire, 6 une instruction secondaire et 12 un niveau d'instruction supérieur. Leur moyenne d'âge est de 44 ans et demi. Appuyant sans réserve et avec une loyauté constante les institutions constitutionnelles, le MP est très critique à l'égard des gros intérêts qui faussent le jeu du libéralisme et à l'égard également de la gestion des affaires de l'Etat. Au gouvernement, il est représenté par 4 ministres (PTT, Transports, Santé et Tourisme) dont bien sûr son secrétaire général M. Ahardane. Son retour au pouvoir après dix ans d'absence n'a rien de surprenant dans la conjoncture actuelle.

LE PI.

Celui du PI non plus. Sa vocation est depuis toujours d'être au pouvoir. Il y apparaît aujourd'hui d'autant plus à l'aise que 15 années passées dans l'opposition — ou dans l'attente — commençaient à l'anémier dangeureusement et lui faisaient perdre ses moyens de séduction. Il estime tout à fait insuffisant le nombre — 49 députés — que l'élection lui a donné. Les autres formations lui reprochent son ambiguïté, mais cette attitude n'est pas nouvelle. Le PI, quand il était dans l'opposition, était d'une certaine manière au pouvoir dont il ne désapprouvait pas l'action politique malgré certaines déclarations et qu'il fournissait abondamment en cadres supérieurs. Aujourd'hui, il n'a pas cessé, d'une certaine manière, d'être dans l'opposition bien que 8 membres de ses instances dirigeantes, dont le secrétaire général Boucetta, soient associés au gouvernement.

Son groupe parlementaire qui a pris le nom de « groupe de l'unité et de l'égalitarisme » est dirigé par T. Gallab qui fut directeur au journal *l'Opinion*.

Le PI est représenté par 6 cadres supérieurs, 5 fonctionnaires, 6 agriculteurs, 11 enseignants, 5 juristes, 8 commerçants.

12 députés istiqlaliens ont une formation primaire, 14 une instruction secondaire et 19 une instruction supérieure.

21 députés ont moins de 45 ans et 25 plus de 46 ans

Après de longues tractations, le PI s'est vu confié 8 ministères importants dont certains peuvent être source de grande influence électorale (Habitat-Urbanisme, Promotion Nationale et Equipement, Enseignement, Affaires Etrangères).

La crise économique intérieure, les menaces extérieures lui font un devoir, expliquera-t-il à ses militants « d'assumer ses responsabilités dans l'intérêt de la nation et de servir le peuple sous la conduite de SM le Roi »

Au parlement, sa mission, précise-t-il, sera de proposer des solutions au problème du chômage et du niveau de vie de la population et d'œuvrer pour une meilleure répartition des charges de l'économie entre les diverses couches sociales.

La troisième formation de la majorité et la plus nombreuse, est constituée par les indépendants C'est la grande inconnue dont dépend en partie les succès ou l'échec de l'exercice.

LES INDÉPENDANTS.

Le mouvement des indépendants a émergé des consultations électorales organisées depuis 1976 sur le plan local et national. Il entend occuper le large créneau qui existe sur la scène politique et dans lequel vivent de larges secteurs de la société marocaine qu'il se propose de mobiliser et d'orienter.

Aux élections communales de novembre 1976, il avait obtenu 64,50 % des sièges. Il est représenté au parlement par 141 députés soit 53,79 % de l'ensemble des élus. Il dispose ainsi de la majorité dans la chambre, même si l'on ne compte pas les voix du PI (49) et celles du MP (44) qui participent avec lui au gouvernement. Aux élections du 3 juin 1977, les candidats indépendants étaient au nombre de 356, soit 39,21 % de l'ensemble des candidats. Ils ont obtenu avec 2 254 297 voix (44,68 % de l'ensemble) 81 sièges au suffrage direct, et aux élections indirects du 21 juin 1977, ils ont obtenu 63 sièges.

Dans l'ensemble les Indépendants sont jeunes : 82 sur 144 ont moins de 45 ans, 35 entre 45 et 55 ans et 20 de plus de 55 ans. Ils sont en général bien formés. Ils ne comptent qu'un seul analphabète. 72 % d'entre-eux ont un niveau d'instruction supérieur et 11 % un niveau d'instruction secondaire. Ils sont issus de classes sociales aisées. On dénombre parmi eux 29 cadres supérieurs sur les 39 que compte la chambre, 14 fonctionnaires sur 28 élus, 10 agriculteurs sur 27, 11 juristes sur 23, enfin 6 industriels sur 6.

Certains possèdent ou contrôlent des entreprises privées importantes (Ben-Kiran, Alami Tazi, Abaakil, Drissi Kaitoumi), d'autres représentent la grande propriété agricole (Nejjai, Président de l'union marocaine de l'agriculture; Zniber et Zahidi), 8 ont été ministres ou directeurs d'entreprises d'états (El Kohen, Benjelloun Aziz, El Mzili, Zemmouri) et 11 font partie du gouvernement actuel formé par M. Ahmed Osman au mois d'octobre 1977 après les élections législatives. Enfin, ils viennent de toutes les provinces du Royaume: 10 du Sud (Agadir, Tiznit), 7 d'El-Jadida, 7 de Marrakech, 9 de la région méditerranéenne (Tétouan, Al-Hos'eima, Nador), 4 de Tanger, 9 de Fez, 4 de Meknès, 12 du Gharb, 11 de Casablanca et 6 de la préfecture de Rabat-Salé.

Un an après l'ouverture du parlement, ils ont entrepris de se structurer en s'organisant en un rassemblement national Indépendant. De cette organisation, il avait été question dès après les résultats des élections communales où ils s'étaient assuré le contrôle d'un nombre important de communes, notamment rurales. Sur le plan local quelques initiatives pour regrouper les élus locaux et provinciaux avaient été prises par certaines personnalités comme Moulay Ahmed Alaoui, Président de l'Assemblée Provinciale de Fez. L'exemple de cet ancien ministre et actuel PDG du *Matin du Sahara* et de *Maroc-Soir* sera suivi par certains membres du gouvernement actuel comme à Meknès, Taïbi Ben Cheikh, Secrétaire d'Etat au plan et au développement régional et le Docteur Ramzi, Ministre des Habous et des Affaires Islamiques et rival heureux de A. Bouabid à Agadir. En regroupant ses amis à Fez, M. A. Alaoui avait bien indiqué que son initiative se situait dans le cadre des consultations en cours pour la constitution d'un rassemblement national des Indépendants (cf. *Le Matin du Sahara* du 21 novembre 1976). Il faudra plus de deux ans pour que ce rassemblement devienne une réalité. En attendant que les choses mûrissent, les élus indépendants s'organisent dans le cadre de leur groupe parlementaire tant bien que mal et désignent comme porte-parole du « groupe des Indépendants » maître Abdelhamed El Kasmi. Les nécessités du travail parlementaire, le souci d'imposer la discipline au groupe, d'unifier les positions dans les commissions comme aux séances plénières les obligent à créer une commission d'orientation présidée par le Premier Ministre M. A. Osman, qui essayera d'informer et d'encadrer les députés indépendants et parfois de coordonner leur action avec celle des autres formations de la majorité.

L'idée de se constituer en parti politique continuera à être débattue. Il faut dire qu'à ce sujet les élus indépendants étaient divisés. Motivés par le souci d'acquérir un statut, un rôle et de protéger des situations acquises, certains élus souhaitaient le maintien des choses en l'état, situation qui permet à chacun de conserver sa propre clientèle locale et par là même une autonomie que l'organisation et la discipline partisans risquent de remettre en cause en troublant les relations directes et personnelles avec les centres du pouvoir. Pour d'autres, la création d'un véritable parti qui serait obligé de se définir entraînerait l'éclatement du mouvement des indépendants, les intérêts qui y sont représentés paraissant difficilement conciliables. Lors du colloque des Indépendants dont il sera parlé plus loin,

les représentants des grands propriétaires ont combattu avec violence les dispositions de l'une des recommandations adoptées qui, évoquant le rôle de l'Etat dans l'activité économique visaient d'éventuelles limitations susceptibles d'être apportées à l'exercice du droit de propriété. Il a fallu beaucoup de discussions pour convaincre ceux qui étaient partis à l'assaut, que les dispositions en cause n'ajoutaient rien au contenu de l'article 15 de la constitution adoptée en 1972.

Pour répondre aux aspirations populaires, les hommes d'affaires et les industriels sont-ils préparés aux concessions indispensables ? Accepteront-ils les profondes réformes souhaitées par les enseignants, cadres supérieurs et hauts fonctionnaires et qui ne sont pas éloignées de celles que préconise l'opposition ? Beaucoup parmi ces derniers n'auraient pas été dépayés dans les rangs de celle-ci si l'influence des visions qu'elle propose n'avait pas chez eux trop fortement diminué et s'ils étaient convaincus que la réalisation de son programme apporterait plus de possibilités d'épanouissement.

La question de l'organisation, en tous les cas, sera tranchée au cours du colloque qui a réuni les Indépendants les 24 et 26 mars 1978.

Ce colloque a élaboré un projet de plate-forme et adopté une déclaration politique qui recommande l'organisation des indépendants sous la forme d'un Rassemblement national des Indépendants et charge le Président Ahmed Osman de désigner les membres d'une commission nationale qui aura pour mission de préparer le congrès constitutif après consultation de la base. La désignation de cette commission se fit attendre. Ce n'est que vers la fin du mois de juin que le Premier Ministre fit connaître le nom de ses membres. Curieusement, les ministres en exercice n'y figuraient pas. Cette omission fut interprétée comme le signe que ces derniers ne souhaitaient pas s'engager dans l'entreprise et alimenta la méfiance de certains députés indépendants, qui manifestèrent leur désapprobation.

La date du congrès fut fixée au mois de septembre, mais personne ne croyait à la possibilité de le réunir à la date annoncée, aucun contact n'ayant été pris depuis la fin de la session parlementaire fin juin. C'est pourquoi beaucoup ont été surpris d'apprendre au début du mois de septembre que le Premier Ministre avait convoqué la Commission Nationale Préparatoire qui comptait cette fois parmi ses membres, tous les ministres indépendants et que la date du congrès était officiellement fixée au 5-6 octobre 1978.

Comment expliquer cette énergie soudaine qui contraste avec la lenteur qui avait jusque là marqué la démarche des indépendants ? Avait-on fait pression sur le Premier Ministre pour précipiter les choses ? On le pensait, d'autant plus que le bruit circulait d'un remaniement ministériel qui permettrait, moyennant certaines concessions, de faire une place à l'USFP.

Le mois de septembre sera le mois des congrès provinciaux des Indépendants chargés notamment d'examiner le projet de plate-forme et de désigner leurs délégués au congrès constitutif. La tenue de ce congrès constitue un événement politique important puisqu'il permit aux 12 000

élus locaux et aux 140 députés indépendants qui forment la majorité parlementaire de mettre sur pied, après un débat qui a duré deux ans, une organisation politique que l'on considérerait comme improbable. Il est intéressant également en raison des débats qui ont opposé les élus locaux et les parlementaires d'une part, et les membres du gouvernement d'autre part, au sujet de l'incompatibilité entre les fonctions ministérielles et celles des membres des instances du RNI. Aucun ministre indépendant du gouvernement ne fera partie du comité central qui compte 60 membres dont 44 parlementaires, ni du bureau exécutif qui en compte 15 dont 11 parlementaires. Une exception a été admise en faveur du Docteur Ramzi en raison des promesses qui laissent espérer sa victoire sur A. Bouabid à Agadir et dans le Sous. Ainsi en ont décidé les 3 500 délégués du congrès qui, bien sûr, ont adopté les statuts du RNI, qui prévoient la création d'instances locales et provinciales, apporté des compléments à la plateforme politique, désigné les 350 membres du Conseil National et élu par acclamation Ahmed Osman comme Président (2).

La naissance du RNI n'a pas été accueillie avec beaucoup de sympathie par les autres formations politiques qui croyaient à l'écclatement de ce qui n'était qu'une coalition électorale il y a un an. Il est accusé par le journal *l'Opinion* du 28 septembre 1978 de n'être qu'une copie des partis étrangers, de n'avoir pour raison d'être que de fournir une passerelle vers les postes ministériels. D'une manière générale le PI qui, invité à la séance d'ouverture du congrès, n'a pas cru devoir s'y rendre, alors que les représentants des autres partis étaient présents, a considéré avec méfiance et irritation la constitution du RNI. Sa crainte est manifeste de le voir empiéter sur son domaine et détourner de lui de nombreux adhérents potentiels. La même crainte anime le MP. Le journal *Al Mouharir* pour sa part a présenté le congrès constitutif sous la forme d'un dessin représentant un stand où l'on vend les billets de loterie avec l'inscription « billets gratuits pour ceux qui veulent bien oublier le sort du FDIC ! ».

Pour les partis de gauche, le RNI n'est que le regroupement de tous ceux qui défendent et soutiennent la politique choisie et appliquée par le gouvernement, il est l'instrument de l'administration.

Le PPS (*Al Bayane* du 22 septembre) voit dans le RNI un parti de classe qui exprime les intérêts de la bourgeoisie bureaucratique. Il présente l'entreprise des indépendants comme celle des catégories bourgeoises « révélées par l'appareil de l'Etat au sens large ou étroitement liées à lui pour la prospérité de leurs affaires et qui ne se reconnaissent plus dans l'organisation historique de la bourgeoisie nationale représentée par le PI ». Ces catégories, estime le même journal, ont déjà tenté, à partir de 1962-1963 de se donner une organisation qui fit long feu. On assiste aujourd'hui à une réédition de cette tentative dans un contexte différent.

Cette analyse ne paraît pas correspondre exactement à la réalité. Il y a certes parmi les indépendants les représentants de la bourgeoisie bureaucratique, mais s'il n'y avait qu'eux, le mouvement serait minoritaire et

(2) Voir *Maghreb hebdo*, n° 12 et 13 du 15 octobre 1978.

bien faible. En réalité l'électorat indépendant est populaire, très nombreux et très diversifié. Ont voté indépendant les milieux les plus divers : ouvriers, paysans, bourgeois jeunes et vieux, ruraux et citadins. Dans un pays qui depuis 1966 a subi de très profondes transformations, cet électorat n'est pas le même et n'obéit pas aux mêmes motivations que celui de 1963. « Le FDIC avait constitué une sorte de « lobby » conservateur nettement agressif et il s'inscrivait dans un contexte de conflit avec les partis politiques (et en particulier la gauche) visant à les détruire. Aujourd'hui, non seulement la tendance est en principe à la conciliation et à la cohabitation avec les autres partis, mais aussi la base socio-politique du RNI apparaît différente et reflète une évolution profonde au sein de notre société... ». (*Lamalif*, n° 101, d'octobre 1978).

L'existence de courants contradictoires au sein du RNI, rend possible toutes les ambiguïtés et toute la question est de savoir lequel des courants, conservateur ou réformiste, parviendra à s'imposer. A cette question il n'est pas encore possible de répondre, mais l'on peut penser que le premier comprendra assez vite que le second est son meilleur défenseur.

Pour achever de caractériser très brièvement le RNI, disons quelques mots sur sa plate forme. Le RNI se réfère au Hassanisme qui implique la fidélité à la monarchie et aux institutions constitutionnelles, le soutien de la politique royale et qui fait appel, comme le gaullisme, à l'intérêt général, à l'union nationale et refuse tout ce qui divise. Cela dit, la plate forme essaye de concilier les diverses tendances que le RNI recouvre. Nationaliste résolu quand il s'agit de l'intégrité territoriale, ouvert sur l'extérieur, pragmatique, il opte « pour une juste répartition des richesses nationales » et « pour l'édification d'une société libérée des luttes et des confrontations ». Eloignée de toute démagogie, son action entend s'inspirer des préoccupations réelles des citoyens et des données propres du pays et fait appel à la solidarité, à la coopération, au dialogue et à la concertation.

D'une manière générale, les relations entre les parlementaires sont empreintes d'urbanité, voir même parfois de chaleur. Très vite est née une ambiance de confraternité qui n'empêche évidemment pas la vigilance même quand elle est souriante.

Dans les votes et face à l'opposition, la majorité ne met pas toujours en sourdine ses divergences internes. Celles-ci inspirent les calculs de chacun et dans certains cas, se manifestent publiquement, révélant l'absence de coordination au sein de la majorité et dans les rapports de celle-ci avec le gouvernement.

C'est avec le MP que les difficultés sont les plus rares, mais elles existent.

Au moment de la discussion du programme du gouvernement, l'allusion faite par le porte parole du groupe du MP à la culture et à la langue berbère a soulevé une tempête dans les rangs de la majorité. Le propos fut considéré comme inopportun par les indépendants et provoqua l'indignation du PI qui évoqua à cette occasion le dahir berbère de 1930 !

Le même porte-parole protestera très vivement quelques semaines plus

tard contre l'attitude de la radio-télévision qui avait censuré une partie de son intervention dans laquelle il demandait la création d'une émission d'information en langue berbère.

Au cours d'une autre séance, il critiqua, sans ménagement, la gestion des établissements publics et des offices. Ce qui valut au MP des reproches et un rappel à l'ordre et à la solidarité gouvernementale.

D'autres difficultés surgiront entre le MP et les Indépendants au moment où ses derniers organiseront leurs congrès régionaux.

Au cours de la campagne électorale, certaines circonscriptions qui passaient pour être sous le contrôle du MP, ont voté avec l'accord et l'aide de ce dernier pour certains candidats indépendants.

En préparant leurs congrès, ceux-ci reprennent contact avec les électeurs de ces circonscriptions, cette initiative provoqua une vive réaction du MP qui n'entendait pas qu'on vienne chasser sur ses terres et qui critiquera ouvertement la constitution du RNI.

Avec le PI, les difficultés sont plus nombreuses.

Sans doute le PI s'est montré discipliné lors du débat sur la politique du gouvernement. Il en est de même du MP qui cependant a dit très crûment ce qu'il pensait de la gestion des affaires de l'état et de la corruption des fonctionnaires.

Mais il y eut plusieurs affrontements. L'un des premiers entre le PI et les Indépendants s'est produit au cours de la séance du mercredi 2 novembre au sujet de la disposition du règlement intérieur relative au nombre des commissions parlementaires : 12 étaient réclamées par les Indépendants, 13 par le PI. C'est le nombre des présidences que voulait s'assurer chacun des deux groupes qui était l'enjeu de cette discussion qui se termina par la victoire des Indépendants, mais fût longue et âpre. Comme le furent aussi les désaccords entre les groupes de la majorité au sujet du caractère, secret ou public, du vote et de l'utilisation des couleurs ou de l'écriture.

Sur ce dernier point, l'incident se reproduira à l'ouverture de la session d'octobre 1978 et le groupe indépendant triomphera mais sera seul en face des groupes PI, MP, et USFP alliés pour la circonstance contre l'utilisation des couleurs.

Il faut dire à cet égard que si celle-ci ne s'imposait pas au sein du parlement qui ne comptait pas d'analphabète; son rejet risquait d'être interprété comme une condamnation rétroactive de l'emploi qui en avait été fait au cours des élections législatives, encore que pour ces dernières, elles se justifiaient par l'existence de 80 % d'analphabètes dans le pays.

L'absence de cohésion s'est encore manifesté à propos du vote de la proposition de loi déposée par le député indépendant Jallal Essaid qui apporte un amendement à l'article 179 du Code de Procédure Civile permettant l'attribution d'une pension alimentaire provisoire aux épouses en instance de divorce.

Cette proposition avait été étudiée en commission. Il faut signaler que celle-ci compte 47 membres dont la moitié en moyenne assiste aux séances

et que l'amendement a été adopté par 12 seulement, mais parmi lesquels figurent les représentants de tous les groupes. Au moment de la discussion en assemblée, le Ministre de la Justice critique la proposition, qu'il considère comme inutile, et demande son renvoi en commission. A cette demande s'oppose l'auteur de l'amendement, le représentant du MP et ... le Ministre chargé des relations avec le parlement. Les députés du PI, quant à eux, appuient la demande du Ministre de la Justice. Après de longues discussions, ce dernier (rappelé à l'ordre ?) retire sa proposition. Le PI ne désarme pas et demande un vote sur le renvoi en commission. Celui-ci ne recueille que les 42 voix des députés istiglaliens; les Indépendants et MP voteront contre. L'USFP s'abstient. La chambre adopte ensuite l'amendement Jallal avec 141 voix pour (I., MP. et USFP) et 44 abstentions (PI).

Comment expliquer ce comportement ?

Celui de l'USFP n'a rien de surprenant : le représentant de son groupe avait accepté le texte en commission sans se faire beaucoup d'illusions sur son utilité. Il n'avait aucune raison de modifier son attitude en assemblée.

Celui du PI surprend : on avance pour l'expliquer, la portée limitée du texte. Etait-ce une raison suffisante pour manifester au grand jour l'absence de cohésion de la majorité ? Le fait est à noter même si on ne peut en tirer de conclusions définitives.

Ce comportement maximaliste du groupe PI se retrouvera à propos de l'examen en commission d'une proposition de loi relative cette fois aux juges communaux et d'arrondissement.

Les juges communaux et d'arrondissement ont été institués par la réforme judiciaire de 1974. Elus, ils sont compétents pour trancher selon une procédure simplifiée et sans recours un certains nombres d'affaires mineures mais aussi certaines contestations plus importantes, concernant les loyers, tout en rapprochant la justice du justiciable. Cette réforme visait à désencombrer les tribunaux surchargés.

Le PI était opposé à l'institution de juges communaux pour diverses raisons dont une essentielle : la caractère électif du juge qui était de nature, notamment à la campagne, de faire dépendre son choix de l'intervention administrative.

Le parlement fut très vite saisi d'une proposition de loi déposée par un député PI qui tendait purement et simplement à la suppression de cette catégorie de juges.

Une autre proposition, antérieure à celle du PI avait été déposée par un député indépendant et visait une simple modification du texte dans le but d'enlever aux juges communaux la compétence en matière de loyers. Cette matière était, de l'avis de tous les groupes et même du gouvernement, trop importante pour être jugée sans recours par des juges dont la formation risquait de ne pas offrir toutes les garanties requises.

Compte tenu de la position des uns et des autres, la proposition du groupe indépendant avait toutes les chances de passer, par contre celle du groupe PI n'en avait aucune.

Après de longues séances de discussions en commission, l'affaire se termina par le retrait de deux propositions, aucun accord n'ayant pu se faire entre les Indépendants et le PI. La position intransigeante de ce dernier empêchera une amélioration considérable du texte régissant les juges communaux : il faut dire que ce texte aurait pu passer avec les seules voix des Indépendants et du MP. Mais les premiers ont-ils préféré éviter un conflit avec le PI ?

La commission de la justice a été saisie de plusieurs propositions de lois sur les loyers, quatre exactement déposées respectivement par le PPS, les Indépendants, l'USFP et le PI. Celle du PPS sera retirée et son auteur Ali Yata se ralliera à la proposition de l'USFP. Le gouvernement de son côté avait annoncé un projet concernant le même objet, mais dont le parlement n'a pas encore été saisi à ce jour.

Le logement et les loyers sont parmi les questions auxquelles les électeurs sont extrêmement sensibles. Ceux qui manquent de logements ou payent des loyers très élevés et les propriétaires qui craignent une limitation de leurs revenus. La proposition USFP qui est la plus audacieuse et à laquelle la presse de ce parti donne une grande publicité tendait à une baisse des loyers telle que le coût de la construction ne serait plus amorti en 8 ans comme c'est le cas actuellement, mais en 15/16 ans. Il faut aujourd'hui 715 000 logements pour loger les Marocains d'une manière relativement convenable et il faudrait en construire environ 3 500 000 dans les 20 prochaines années.

La commission de la justice, après de nombreuses discussions a confié à un comité restreint parmi ses membres, le soin d'étudier les différentes propositions et de lui présenter un projet commun recueillant l'agrément des différents groupes.

Au moment où ce travail semblait sur le point d'être achevé, une autre commission de l'assemblée, usant de la faculté que lui donne le règlement interne, a demandé communication du dossier sur les loyers pour émettre un avis que l'on attend toujours. Etait-ce un enterrement provoqué par les représentants des intérêts menacés ou s'agit-il seulement d'attendre que le gouvernement soit en mesure de présenter à l'assemblée un code des investissements immobiliers en même temps que la proposition sur les loyers, de manière à ne pas décourager les investissements dans le secteur du bâtiment ?

Une partie des élus indépendants a été indisposée, en tous les cas, par cette manœuvre et retient la 1^{re} hypothèse — qui est également, bien sûr, celle de l'opposition.

L'OPPOSITION USFP (L'opposition Ittihadia)

Au parlement, elle est représentée par 15 députés dont 4 ont moins de 35 ans et 10 moins de 45 ans : trois d'entre eux viennent des professions libérales et 10 de l'enseignement dont 5 de l'enseignement supérieur. Tous

sont issus de la petite bourgeoisie citadine. Leur groupe « L'opposition Ihihadia » est dirigé avec beaucoup de savoir-faire par A. Radi professeur de Sociologie à la faculté des Lettres.

La proclamation des résultats des élections législatives avait provoqué une grande déception au sein de l'USFP, celle-ci n'avait obtenu que 15 sièges avec 729 634 voix, soit 14,63 % des suffrages (moins qu'en 1963 où elle était représentée par 28 sièges avec 753 800 voix, soit 28,57 % des suffrages). Ces chiffres l'ont surpris et plus encore l'échec à Agadir de son Premier Secrétaire A. Bouabid. La surprise s'explique si l'on se réfère aux prétentions du parti qui estimait avoir droit à la moitié des 176 sièges du suffrage direct (cf. *Libération* n° 118 du 10/16 juin 1977). Les réactions violentes qui ont suivi, ont laissé croire à tous les observateurs que l'USFP allait se retirer du jeu et compromettre l'ouverture politique amorcée à la fin de l'année 1971; on le croyait d'autant plus que le parti avait pris la décision de n'exercer aucun recours contre les irrégularités que sa presse et ses militants dénonçaient avec force et que son premier secrétaire avait démissionné de ses fonctions de Ministre d'Etat. On se souvient qu'aussitôt après les élections communales, un certain nombre de garanties avaient été accordées aux partis politiques et que notamment les dirigeants avaient été nommés Ministres d'Etat pour surveiller le déroulement et la régularité des élections législatives afin d'assurer le maximum de chance à la réussite du processus démocratique qui semblait alors menacé. Un retrait de l'USFP risquait de tout remettre en cause et sa décision à cet égard était attendue avec beaucoup d'intérêt. Elle sera positive. Persuadé sans doute de l'inefficacité de toute autre attitude, l'USFP décide qu'elle participera au fonctionnement de l'institution parlementaire; par là même, elle confirme qu'elle s'intègre au système politique. Le 27 mai 1977 son journal *Libération* écrivait: « nous sommes les fervents partisans de la légalité qui part des stipulations de la constitution et que le dernier discours royal a rappelé ». Quelques semaines auparavant quand Monsieur Bouabid avait accepté les fonctions de Ministre d'Etat, le même journal avait présenté l'événement comme « la preuve de l'acharnement de l'USFP à ne point succomber aux intentions nuisibles à la nation et au mouvement démocratique dans le pays » et comme la preuve de sa détermination « à ne pas verser dans le sentimentalisme et l'esprit impulsif » (*Libération* du 14-10 mars 1977).

La saison des procès semble désormais révolue. Au changement du pouvoir à son égard, correspond un changement de l'USFP. Changement apparent ou réel ? Il est difficile de se prononcer, mais la question demeure de savoir si le choix idéologique de l'USFP et la transformation radicale des structures économiques et sociales qu'elle vise sont compatibles avec l'organisation du régime .

Depuis la fameuse décision du 30/7/1972, l'USFP ,ci-devant groupe UNFP de Rabat a réglé les problèmes qui l'opposait à la direction de l'UMT, accusée d'avoir pendant de longues années paralysé l'action de la gauche. Elle semble soucieuse de mettre fin à son isolement, de sortir du ghetto où l'on veut l'enfermer. Au cours du congrès de janvier 1975,

elle formule avec force ses convictions socialistes et affirme que la transformation radicale des structures économiques et sociales ne peut être réalisée que par une organisation socialiste répondant aux aspirations des masses populaires dont elle s'emploie activement à réveiller la conscience politique. Mais cette action de longue haleine ne paraît pas incompatible, pour un parti qui veut être présent dans le combat politique, avec l'engagement dans le processus démocratique, rendu au surplus inévitable par l'union nationale qui s'est formée autour de la récupération du Sahara Marocain.

Les élections communales avaient été pour l'USFP l'occasion d'entrer dans le jeu. Les résultats de ces élections lui ont permis de gagner 24 présidences de bureaux des conseils communaux dont 12 municipalités et par conséquent d'exercer le pouvoir dans un nombre non négligeable de collectivités locales qui sont soumises à son contrôle et lui permettent d'étendre son influence et sa clientèle. Les contacts répétés de son Premier Secrétaire avec S.M. le Roi qui lui a confié plusieurs missions à l'étranger, l'apparition de ses dirigeants dans de longues émissions à la télévision, lui donnent un rayonnement certain et le font apparaître comme parfaitement intégré au système. Il fut même question de sa participation au gouvernement. Cette participation a été d'abord envisagée, semble-t-il, dans l'hypothèse d'une victoire de la gauche en France. Mais également pour qu'elle ait à supporter sa part des inconvénients d'une gestion des affaires publiques particulièrement difficiles.

Pour expliquer son attitude, l'USFP considère qu'en tout état de cause, les élections ont été positives parce qu'elles ont permis d'engager un dialogue avec les masses sur les problèmes nationaux et « qu'elles ont montré à ceux qui croyaient pouvoir nous marginaliser que l'USFP reste la force politique la plus populaire et la plus proche des aspirations du peuple » (CAN réunion du 18 septembre 1977). Il convient par conséquent de continuer le combat. Et le groupe parlementaire USFP sera l'expression à l'intérieur des institutions de cette décision de poursuivre la lutte. Le rôle de l'opposition tel que défini par le comité central du parti, sera celui d'une « opposition militante et constructive ». Il ne se contentera pas de présenter des doléances ni de lever le voile sur tout projet néfaste visant le raffermissement de l'exploitation des travailleurs. Il proposera des projets susceptibles de répondre à l'espoir de notre peuple. Dès le début, deux propositions de loi seront déposées : l'une relative à l'amnistie générale des prisonniers politiques, l'autre à la ratification de la charte internationale des droits de l'homme.

L'hebdomadaire *Libération* du 14 octobre (n° 137) paraît en couleur jaune, celle qui avait été attribuée à l'USFP lors des élections législatives, avec pour marquer la continuité les portraits de Medhi Ben Barka, Omar Benjelloun et A. Bouabid. Dans ce même numéro, est publié un communiqué du bureau politique concernant l'audience accordée le 6 octobre 1977 par S.M. le Roi au premier secrétaire du parti, au cours de laquelle il fut question du parlement et du remaniement ministériel. S'agissant du premier point, A. Bouabid a exposé au souverain le rôle qu'entend jouer le groupe

parlementaire USFP, « rôle constructif, basé sur la critique franche et la formulation de propositions compatibles avec notre vision idéologique ». Le parti affirme en outre, malgré les réserves formulées à l'égard des conditions dans lesquelles s'est déroulée la consultation électorale, qu'il reste « fermement attaché à la poursuite du processus démocratique. Malgré ses tares, le parlement de 1977 peut aider à une démocratisation du pays. L'opposition USFP est décidée plus que jamais à agir dans ce sens ». Le même communiqué déclare que faute d'une plate-forme commune, relative aux problèmes essentiels dont les masses populaires revendiquent la solution, l'USFP n'estime pas utile sa participation au gouvernement.

L'action du groupe USFP au sein du parlement sera conforme au rôle que lui a assigné le parti. Celui-ci donnera une très large publicité à cette action dans sa presse et ses réunions. La tâche, il faut bien le dire, était facile pour une opposition qui n'en tirait que des avantages. Toutes les occasions seront utilisées pour contrôler l'action du gouvernement, pour l'embarrasser et pour tester la cohérence de la majorité qui le soutient.

Au cours de la discussion en commission du règlement intérieur de la chambre l'USFP obtiendra, avec l'accord de beaucoup de députés indépendants, l'interdiction pour les ministres qui sont en même temps députés de voter dans les commissions.

Elle cherchera à mettre la Majorité à l'épreuve au cours du débat en séance publique de la loi des finances de 1978 qui fut discutée durant deux semaines au sein des commissions. Le débat commence le 20 décembre 1977. En raison du temps dont dispose la chambre avant la clôture de la session, le Président, pour organiser la discussion décide de limiter le nombre des interventions — un représentant par groupe parlementaire pour chaque point soumis au vote — et de supprimer la séance du jeudi après-midi réservée aux questions orales. Cette décision provoque de longues et houleuses discussions, une suspension d'audience et le renvoi de la suite du débat au lendemain.

L'opposition qui voulait développer longuement ce qu'elle avait déjà dit au sujet de la gravité de la situation financière, lors de la déclaration de politique générale faite par le Premier Ministre en novembre 1977, demande, en vain, un minimum de trois interventions par groupe. N'ayant pas obtenu satisfaction, elle décide, en signe de protestation, de s'abstenir de toute intervention dans le débat. La mesure arrêtée par le président fut dénoncée comme une grave atteinte et une entrave arbitraire et anti-constitutionnelle à la libre expression de la chambre. Le débat fut cependant porté à l'extérieur par l'USFP qui consacra un numéro spécial de son journal *Libération* de février 1978 à la loi des finances dans lequel ses députés ont longuement développé ce qu'ils auraient souhaité dire au parlement au sujet de la politique financière de l'Etat.

Les questions orales ont également fourni l'occasion à l'USFP de soulever des problèmes qui pouvaient embarrasser le gouvernement comme par exemple le transfert de Rabat à Casablanca du siège social de l'OCP, dont le coût, semble-t-il, fut très élevé ou la hausse très sensible du prix de l'eau potable. Dans le même ordre d'idée, elle cherchera à provoquer

l'explication du gouvernement au sujet de questions considérées comme relevant du domaine réservé au chef de l'Etat : les relations avec le Zaïre, la situation au Shaba, l'évolution de la situation dans les territoires libérés du Sud ou encore en proposant d'ajouter à l'ordre du jour, lu par le président au début de la 2^e session et qui était particulièrement maigre, des questions non inscrites et pourtant importantes et actuelles, comme celle du Sahara et du plan quinquennal. Au sujet de ce dernier, l'opposition relevait que le gouvernement avait formellement pris l'engagement de le soumettre au cours de la 2^e session et qu'il était fait état, par les membres du gouvernement de certains projets insérés dans ce plan, alors que la chambre n'était pas encore saisie !

D'une façon générale l'USFP exploitera au maximum les questions orales qu'elle essaiera de transformer en débat de politique générale. Enfin, les propositions de lois déposées par le groupe USFP sont présentées comme s'inspirant du rôle qu'elle entend jouer comme porte-parole des masses populaires. C'est dans ce cadre que s'inscrit la proposition de loi sur la limitation des loyers qui est venue s'ajouter, nous l'avons déjà indiqué, à d'autres propositions ayant le même objet, déposées respectivement par les indépendants, le PPS et le PI. Il en est de même de la proposition concernant la définition d'une zone économique exclusive aux larges des côtes pour protéger les richesses nationales. A ce sujet, le gouvernement avait déjà élaboré un projet de loi dont le dépôt n'a été retardé que pour des raisons d'opportunité diplomatique. Il convient de noter enfin, la proposition de loi concernant le droit de vote à l'âge de 18 ans dont la commission compétente a déjà été saisie.

*
**

S'il faut absolument faire un bilan, on dira que les résultats de la première année de la législature ont été plutôt maigres. La première session a tout entière été occupée par la longue élaboration du règlement intérieur, la déclaration de politique générale faite par le Premier Ministre le 10 novembre 1977 et par le vote de la loi de finances. La deuxième session devait en principe être consacrée surtout à la discussion, attendue avec un grand intérêt, du plan quinquennal que le gouvernement avait à plusieurs reprises promis de soumettre à la chambre, mais le 4 juin, dans un discours à la nation « qui est un moyen de gouverner qu'affectionne le Souverain » (voir *Maroc Magazine* du 18 juin 1978), le Roi devait annoncer l'abandon de ce plan et son remplacement par un plan triennal de transition imposé par la situation économique. Dans le même discours le Souverain indiquait également, qu'usant du droit que lui accorde la constitution, il adresserait, à ce sujet, un message au Parlement.

Ce message sera lu à la chambre, selon la cérémonie makhzen par Monsieur Bahnini, Ministre de la culture, le 12 juin.

Au cours de la 2^e session, le Parlement votera 7 textes de loi de portée limitée : 3 textes d'origine gouvernementale relatifs, le premier à la taxe de 1 DH payée pour le retrait des papiers d'état civil, le deuxième,

aux sanctions en matière de réglementation de la pêche et le troisième, à la création de deux nouvelles universités. Quatre textes d'origine parlementaire qui sont des amendements concernent le premier, la pension alimentaire de la femme en instance de divorce, le deuxième, l'exonération fiscale des mutuelles, le troisième, le délai du pourvoi en cassation et le dernier, l'impôt complémentaire sur le revenu.

Des douze commissions permanentes, seules la commission de la législation a fourni un effort soutenu, notamment entre les deux sessions; celle des Affaires Etrangères n'a tenu aucune séance entre le mois de novembre 1977 et le mois d'août 1978. Celle de l'Education Nationale a été convoquée par le Souverain au mois de février 1977 qui lui donna ses directives concernant la réforme de l'enseignement, l'un des problèmes majeurs qui se posent au pays. Mais le projet de réforme qu'elle doit discuter n'a pas encore été mis au point pas le Ministre de l'Education Nationale. Il sera probablement soumis aux députés dans le cadre du plan triennal.

Cette insuffisance dans le travail législatif contraste avec le nombre important des questions orales et écrites. Il s'agit là plupart du temps de questions de caractère local⁽³⁾ souvent exploitées par leurs auteurs pour monter à la tribune et être vus par les électeurs sur l'écran de télévision. Ces questions orales ont également été pour l'opposition, nous l'avons déjà indiqué, une occasion pour entraîner la chambre dans des débats de politique générale et suppléer l'inexistence dans la procédure marocaine, des questions d'actualité.

88 questions orales ont été enregistrées, une vingtaine seulement ont reçu des réponses mais celles-ci n'ont pas toutes, tant s'en faut, abordé les vrais problèmes posés.

Sur les 75 questions écrites, 36 ont été satisfaites.

L'assiduité aux séances des commissions et aux séances plénières n'a pas été satisfaisante. Le journal *El Maghrib* (Indépendant) publiera, à ce sujet, une lettre ouverte aux députés (27 mai 1978) et se demandera s'il faut organiser un système de pointage. Il y a en moyenne 75 à 80 absents aux séances de l'Assemblée. Le Roi lui-même, relèvera cette anomalie « je considère que nos parlementaires ne sont pas assez assidus dans l'hémicycle ».

« C'est un problème que tout le monde connaît... » et parlant de l'expérience, il a ajouté « j'aimerais voir le moteur démocratique tourner un peu plus vite » (interview à Radio-France publié par le *Matin du Sahara* le 18 juin 1978).

Le bilan, on le voit, n'est pas très brillant, mais il faut dire que la première année de la législature a été aussi une année de rôdage.

A. AZERDANE.

(3) La séance des questions orales se tient tous les jeudis. Les méchantes langues l'ont surnommée le « Souk du jeudi », par référence au Souk qui se tient le même jour dans la banlieue de Rabat !

BIBLIOGRAPHIE

Les informations concernant les élus, âge, activités professionnelles, niveau d'instruction... ont été puisées dans l'analyse statistique des résultats des élections faites par les services du secrétaire d'Etat à l'Intérieur. Pour le reste ont été consultés (période mai 77/août 78) :

les journaux :

Al Moharir (USFP)
Libération (USFP)
L'Opinion (PI)
Al Maghrib, *Al Maghrib Hebdo*
Al Mitaq Ahwatani

Ces deux journaux du RNI ont été lancés le 24 mai 1977.

Al Bayane (PPS)
Le Matin du Sahara
La Revue Lamalif
Le Journal Parlementaire

On se reportera également au mémoire de DES : « Les élections législatives de juin 77 » soutenu par M. Mustapha SEHIMI, Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales de Rabat, octobre 1978.